Envoyé en préfecture le 09/07/2021
Reçu en préfecture le 09/07/2021
Affiché le
ID : 059-200041960-20210705-CC_2021_145-DE

Département du Nord
Arrondissement de LILLE

**DELIBERATION**
**CC_ 2021_145**

**OBJET :**

**COMMISSION 4**

**FINANCES**

***Modification de la délibération***

***CC_2019_148***

***relative à l'octroi de l'attribution d'un fonds de concours à la commune de BOUVIGNIES pour les travaux et achats divers***

**Présents à l'ouverture de la séance**

Titulaires présents : 41

Suppléants présents : 2

Procurations : 6

**Nombre de votants : 49**

# Communauté de communes PEVELE CAREMBAULT

## EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt-et-un, le 5 juillet à 18 heures 30, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Pévèle Carembault s'est réuni à PONT-A-MARCQ, sous la présidence de Monsieur Luc FOUTRY, Président pour la tenue de la session ordinaire, suite à la convocation faite le 29 juin 2021, conformément à la loi

**Présents** :

Luc FOUTRY, Président
Marie CIETERS, 1ère Vice-Présidente
Bernard CHOCRAUX, 2ème Vice-Président
Joëlle DUPRIEZ, 5ème Vice-Présidente
Bruno RUSINEK, 6ème Vice-Président
Arnaud HOTTIN, 7ème Vice-Président
Nadège BOURGHELLE-KOS, 9ème Vice-Présidente
Sylvain CLEMENT, 10ème Vice-Président
Bernadette SION, 11ème Vice-Présidente
Jean-Louis DAUCHY, 12ème Vice-Président

Didier DALLOY, Guy SCHRYVE, José ROUCOU, Philippe DELCOURT, Thierry BRIDAULT, Franck SARRE, Frédéric PRADALIER, Vincent LAVALLEZ, Olivier VERCRUYSSE, Patrick LEMAIRE, Pascal FROMONT, Marion DUBOIS, Frédéric MINET, Régis BUE, Marcel PROCUREUR, Thierry DEPOORTERE, Paul DHALLEWYN, Sylvain PEREZ, Christian DEVAUX, Pascal DELPLANQUE, Ludovic ROHART, Michel PIQUET, Gilda GRIVON, Frédéric SZYMCZAK, Valérie NEIRYNCK, Emmanuelle RAMBAUT, Luc MONNET, Michel MAILLARD, Jean-Paul VERHELLEN, Alain DUCHESNE, Alain BOS,

Hélène FOUACHE, Françoise RESZEL-MATHIS

**Ont donné pouvoir :**

Benjamin DUMORTIER, procuration à Marion DUBOIS
Isabelle LEMOINE, procuration à Régis BUE
Carine JOURDAIN, procuration à Ludovic ROHART
Thierry LAZARO, procuration Marie CIETERS
Didier WIBAUX, procuration à Marie CIETERS
Jean-Luc LEFEBVRE, procuration à Olivier VERCRUYSSE

**Absents excusés :**

Michel DUPONT, remplacé par sa suppléante Hélène FOUACHE
François-Hubert DESCAMPS, remplacé par sa suppléante Françoise RESZEL-MATHIS
Odile RIGA, Vinciane FABER, Yves LEFEBVRE, Jean-Luc LEFEBVRE

**Secrétaire de Séance :** Sylvain PEREZ

Envoyé en préfecture le 09/07/2021
Reçu en préfecture le 09/07/2021
Affiché le
ID : 059-200041960-20210705-CC_2021_145-DE

*CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 5 juillet 2021*

*Délibération CC_2021_145*

## COMMISSION 4

## FINANCES

### *Modification de la délibération CC_2019_148, relative à l'octroi de l'attribution d'un fonds de concours à la commune de BOUVIGNIES pour les travaux et achats divers*

**Le Conseil Communautaire,**

Vu la loi du 13 août 2004 Libertés et responsabilités locales qui permet l'octroi de fonds de concours d'un EPCI à des communes membres et réciproquement,

Vu l'article L 5214-16-V du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 3 octobre 2016 relative au vote d'une décision budgétaire modificative.

Vu la délibération n°*2016/145* du Conseil communautaire du 6 juin 2016 décidant l'attribution de fonds de concours de la Communauté de communes Pévèle Carembault à ses communes membres,

Vu la délibération du conseil municipal de la commune de BOUVIGNIES autorisant le Maire à déposer un dossier de demande de fonds de concours auprès de la Communauté de communes Pévèle Carembault,

Considérant que la commune dispose d'un fonds de concours d'un montant de 100 000 € + 35 € par habitant. La part variable faisant référence à la population lors du dernier recensement, soit 1543 habitants.

Ainsi la commune de BOUVIGNIES dispose d'un fonds de concours d'un montant maximum de 154 005 €.

Considérant que la commune a déjà bénéficié de l'octroi d'un 1er fonds de concours de 81 250 € pour l'acquisition d'un bien immobilier

Considérant que la commune a déjà bénéficié de l'octroi d'un 2nd fonds de concours de 29 200 € pour la réfection de trottoirs rue du fief

Que, la commune a déposé un troisième dossier pour l'octroi d'un fonds de concours de 17 444,47 € pour des travaux d'accessibilité PMR

Que par délibération du 14 avril 2021, le conseil municipal a sollicité l'annulation de ce fonds de concours

Que cette annulation a été entériné par délibération du conseil communautaire en date du 5 juillet 2021

Considérant que par délibération CC-2019-148, le conseil communautaire avait voté un fonds de concours de 26 110,52 € pour financer des travaux d'investissement divers

Que la commune, par délibération du 14 avril 2021, a sollicité la diminution du montant de ce fonds de concours qui s'élève désormais à 11 004,99 €.

Que la commune a sollicité le versement du solde de son enveloppe de fonds de concours sur le projet de réhabilitation d'une longère en cabinet médical

Considérant qu'il convient de modifier la délibération et la convention relative à l'octroi d'un fonds de concours à la commune de BOUVIGNIES pour le projet de travaux et achat divers.

Ouï l'exposé de son Président,
APRES EN AVOIR DELIBERE

**DECIDE (par 49 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION SUR 49 VOTANTS)**

- ***De modifier la délibération CC_2021_148, relative à l'octroi d'un fonds de concours pour le projet d'achats de travaux et achats divers.***

Envoyé en préfecture le 09/07/2021
Reçu en préfecture le 09/07/2021
Affiché le
ID : 059-200041960-20210705-CC_2021_145-DE

Le plan de financement est le suivant :

| Financeurs | Montant du financement | % |
|---|---|---|
| Autofinancement | 41 216,06 € | 78,93% |
| Fonds de concours CCPC | 11 004,99 € | 21,07 % |
| **Total** | **52 221,05 €** | **100,00 %** |

- ***Autoriser son Président à signer une convention avec la commune de BOUVIGNIES identifiant l'aménagement, fixant les obligations de la commune et définissant le montant et les modalités de versement par la Communauté de communes Pévèle Carembault du fonds de concours accordé à cette commune.***

- ***D'autoriser son Président à signer tout document afférant au dossier.***

Ont signé au registre des délibérations les membres du Conseil Communautaire repris ci-dessus.
Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,
Le Président

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES * PÉVÈLE CAREMBAULT *

**Luc FOUTRY**

Envoyé en préfecture le 09/07/2021
Reçu en préfecture le 09/07/2021
Affiché le
ID : 059-200041960-20210705-CC_2021_145-DE